



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 673

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 7 décembre 2020, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 673 – Emprunt de 350 000 \$ pour l'achat de machineries.

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ àAscot Corner.....ce..... 9^e ..jour de mars.....
de l'an deux mille vingt et un.


Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Piché, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'Ascot Corner, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 673 à l'hôtel de ville de la municipalité d'Ascot Corner en date du 9 mars 2021.

Et certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 673 sur le site Internet de la Municipalité le 9 mars 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour de mars 2021.


Directeur général et secrétaire-trésorier